#### RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôte de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 048-200083335-20230406-2023\_26-DE

### République française

### Département de la Lozère

# COMMUNE NOUVELLE LACHAMP RIBENNES

Séance du 06 avril 2023

Membres en exercice:

Date de la convocation: 30/03/2023

15

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Madame Nathalie BONNAL

Présents: 13

Présents: Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY,

Votants: 14

Floriane GACHON, Sébastien RAYNAL, Céline HÉLIAS, Christelle

SUDRE, Bruno PIC, Luc GODERIAUX-LEDRU, Jeanne

VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien

**JACQUES** 

Contre: 0

Pour: 14

Représentés: Benoît COURANT par Alain RAYNALDY

Abstentions: 0

Excusés: Marianne MOULIN

<u>Absents</u>:

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

# Objet: Vote du budget primitif 2023 Commune Lachamp Ribennes - 2023\_25

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune Nouvelle Lachamp Ribennes,

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE:**

### **ARTICLE 1:**

L'adoption du budget de la Commune Nouvelle Lachamp Ribennes pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :

1 187 034.82 Euros

En dépenses à la somme de :

1 187 034.82 Euros

### ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôte de légalitá Date de réception de l'AR: 17/04/2023 048-200083335-20230406-2023\_26-DE

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

# DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	160 005.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 300.00
014	Atténuations de produits	36 170.00
65	Autres charges de gestion courante	41 702.00
66	Charges financières	6 500.00
67	Charges exceptionnelles	800.00
022	Dépenses imprévues	5 132.33
023	Virement à la section d'investissement	23 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 521.00
Military Mil	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	421 630.33

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	20 590.00
73	Impôts et taxes	112 806.00
74	Dotations et participations	188 401.00
75	Autres produits de gestion courante	37 400.00
002	Résultat de fonctionnement réporté	62 433.33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		421 630.33

# SECTION D'INVESTISSEMENT

# DÉPENSES

VV 1	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	765 404.49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 942,36
041	Opérations patrimoniales	39 600.00
45	Comptabilité distincte rattachée	114 000.00
020	Dépenses imprévues	3 565.00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 500.00
23	Immobilisations en cours	572 757.13
21	Immobilisations corporelles	9 500.00
204	Subventions d'équipement versées	5 540.00
Chapitre	Libellé	Montant

#### RF PREFECTURE DE MENDE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 048-200083335-20230406-2023\_25-DE

### RECETTES

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 296.47
165 024	Dépôts et cautionnements reçus  Produits des cessions d'immobilisations	3 000.00 58 000.00
45	Comptabilité distincte rattachée	114 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	23 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 521.00
041	Opérations patrimoniales	39 600.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	765 404.49

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signature

Le Maire, Nathalie BONNAL Le secrétaire de seance, Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>14 l 04 l</u> 20 <u>23</u> et publié ou notifié le <u>17 l 04 l 20 23</u>